

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 48 (1977)

Heft: 12: Informations économiques

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le nouvel indice des prix à la consommation

Il est calculé dès le mois d'octobre 1977

Un indice des prix à la consommation est fondé sur un panier de marchandises et une liste de services aussi larges que possible, reflétant les besoins réels d'un ménage moyen. Un tel indice reproduit les variations de ces marchandises et services durant un certain temps ; mais l'évolution marche vite à l'heure actuelle, au vu des goûts et des habitudes des consommateurs. C'est pourquoi on considère que l'indice actuel suisse (base 1966 = 100) est déjà dépassé ; il se fondait sur les habitudes de consommation d'un ménage à revenu moyen telles qu'elles avaient été recensées en 1963 ; depuis lors, le comportement des consommateurs s'est modifié, parfois sensiblement. Par ailleurs, l'indice ignore les dépenses relatives à d'importants biens de consommation et services tels que l'automobile et les soins hospitaliers ; d'autre part, il renferme des marchandises et services qui ne jouent plus guère de rôle dans la consommation des ménages, ou seulement un rôle mineur. Enfin, l'indice et surtout son interprétation a fait l'objet de diverses critiques lors de la poussée inflationniste déclenchée par la prise du pétrole de fin 1973. Ces changements et critiques ont abouti à des travaux et études qui vont provoquer la refonte complète de l'indice des prix de détail et l'entrée en vigueur d'un indice nouveau ayant pour base septembre 1977 = 100.

La commission de statistique sociale de l'OFIAMT, dans laquelle sont représentés notamment les partenaires sociaux (l'Union centrale et ses associations affiliées y ont trois délégués), a commencé ses travaux à ce sujet en janvier 1974. Un vaste travail de recherches statistiques a été entrepris. En août 1977, le rapport final de cette commission a été adopté et soumis au Conseil fédéral

pour information. Il sera publié très prochainement.

L'indice ancien sera mis à jour selon la nouvelle base et mis en parallèle avec les chiffres de l'indice révisé jusqu'à la fin de 1977, afin de faciliter les comparaisons. Par contre, une recalculation pour les années antérieures de l'indice révisé est exclue.

Signalons que la commission de l'OFIAMT avait présenté un rapport intérimaire sur ses travaux, publié dans le numéro d'avril 1976 de la « Vie économique » ; son rapport final paraîtra également dans la même revue au cours de cet automne.

Selon ce rapport, la méthode de calcul de l'indice utilisée jusqu'ici est maintenue : l'indice national doit, comme précédemment, servir de mesure pour les variations de prix des marchandises ou services qui entrent dans les budgets particuliers. Il indiquera dans quelle mesure le coût de la vie a renchéri ou diminué selon les fluctuations des prix, aucune modification dans le volume ou la composition de l'assortiment consommé n'influant sur l'évolution de l'indice.

Concept de la révision de l'indice

La méthode de calcul de l'indice étant maintenue, la révision concerne en premier lieu la corbeille de marchandises et de services, ainsi que le système de pondération. Le nouvel indice s'appuiera sur l'enquête relative aux budgets familiaux de 1975 ; à cet égard, le nombre de ménages de salariés participant à l'enquête sur les prix avait été porté à 1000. Il convient de relever que les 1000 ménages sélectionnés et tenant la comptabilité de leurs recettes et de leurs dépenses sont représentatifs de la population suisse exerçant une activité dépendante, et cela tant sur le plan du revenu

que de la situation de famille et de leur représentation régionale.

Se basant sur les budgets de salariés, l'indice national est donc représentatif de la majeure partie de la population suisse, soit des quatre cinquièmes des personnes actives environ.

Pour le surplus, les changements extraordinaires dans le comportement du consommateur tels que prétentions croissantes et achats accrus de produits de luxe, sont exclus du calcul de l'indice.

L'indice national, évalué depuis 1922, n'a été révisé totalement jusqu'à présent que trois fois, soit en 1926, 1950 et 1966. A l'origine, il ne comprenait que les groupes produits alimentaires, combustibles et éclairage, ainsi que l'habillement ; il a été complété par la suite par les rubriques loyers, nettoyage, etc. Jusqu'en 1955, on parlait d'indice national du coût de la vie ; cette formule a été remplacée par « indice national des prix à la consommation », encore utilisé aujourd'hui. L'intention formelle était de souligner qu'il ne s'agissait pas d'évaluer les dépenses effectives du coût de la vie, mais en réalité seulement les modifications de prix des marchandises et services essentiels du budget des salariés.

En 1966, avec la troisième révision globale, la limitation de principe aux biens relatifs aux besoins élémentaires de l'existence a été abandonnée, car elle était toujours plus difficile à définir. En conséquence, les enquêtes sur les prix ont été élargies, de sorte qu'au total, 87 % des sommes dépensées pour la consommation, selon les budgets particuliers, sont prises en considération.

La nouvelle extension de l'éventail de marchandises, en 1977, à plus de 70 nouveaux postes portant le total à 270 articles, ne devrait pourtant pas influencer sensiblement sur l'indice général.

L'analyse des budgets familiaux montre qu'en 1975, 76 % des dépenses concernaient des biens de consommation ; le reste s'applique aux assurances, impôts et taxes, à l'exclusion de la taxe de circulation des voitures. En comparant les

divers groupes de dépenses du nouvel indice avec l'ancien schéma, on s'aperçoit que la part des dépenses consacrées à l'alimentation est nettement moindre que par le passé, alors que celle réservée à l'instruction et aux divertissements enregistre une augmentation relativement forte.

A l'avenir, la part de l'alimentation devrait se situer aux environs de 20 %, au lieu de 31 % jusqu'ici, si bien que les variations intervenant dans les prix des denrées alimentaires auront moins d'influence sur l'indice global. Pour le groupe « instruction et divertissements », la part est portée de 5 à 15 % environ. Celle des groupes « transports » (jusqu'ici 9 %) et « loyers » (17 %) devrait aussi être quelque peu relevée. Par contre, il faut s'attendre à une diminution de la part pondérée du groupe « habillement » (actuellement 13 %). Les autres groupes ne devraient enregistrer que peu de changement.

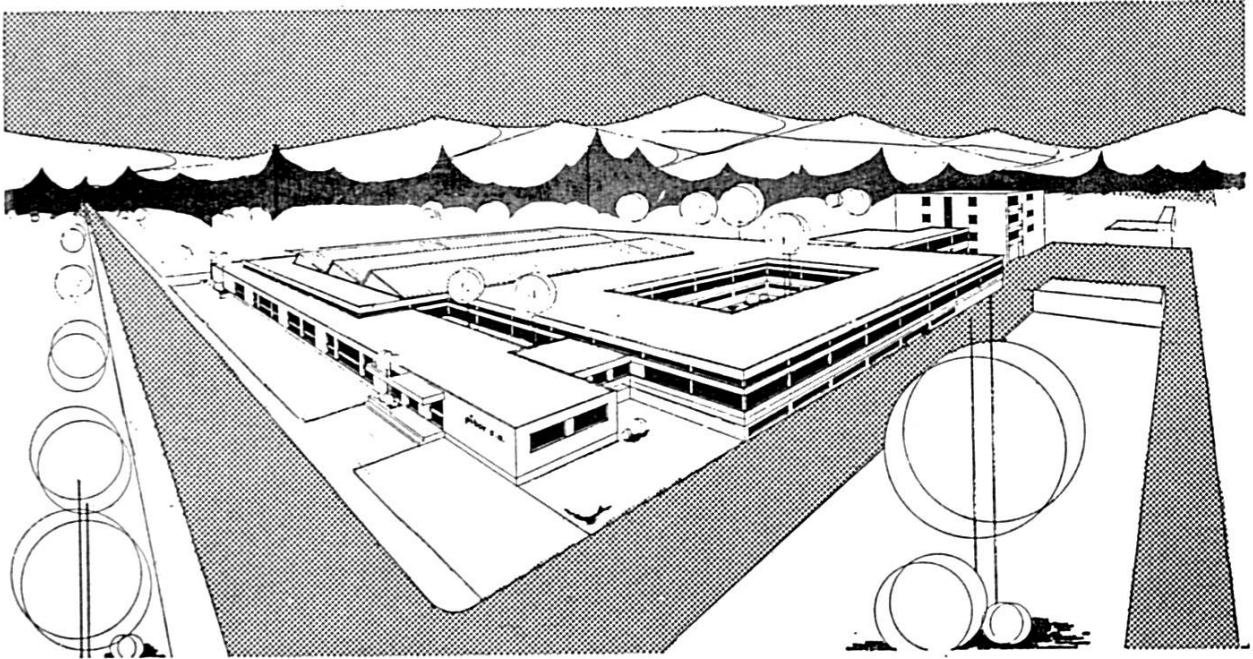
Le nouvel indice sera calculé pour la première fois en octobre avec le mois de septembre 1977 = 100 comme base de référence ; il sera publié au début de novembre.

Appréciation de la révision

Le nouvel indice constitue une formule de compromis ou d'entente à laquelle les partenaires sociaux, les groupes économiques les plus importants, les statisticiens et les autorités compétentes ont donné leur accord.

La structure de consommation fondée sur les comptabilités des ménages peut être qualifiée de représentative d'une large couche des salariés. Il n'a malheureusement pas pu être tenu compte des personnes indépendantes, de la population agricole et des pensionnés dans l'établissement des bases de consommation ; il en serait résulté des problèmes d'appréciation difficiles à résoudre, et la révision de l'indice aurait subi sans doute des retards considérables.

Mais la commission de statistiques recommande, sur l'initiative du patronat,



piboy s.a.

Fabrique d'assortiments
pour boîtes de montres
2855 GLOVELIER (Suisse)
Tél. 066 / 56 78 65

1829

Select, si légère,
la saveur du tabac

garde pure

Terre filtrante naturelle

SELECT

MARYLAND
FIN

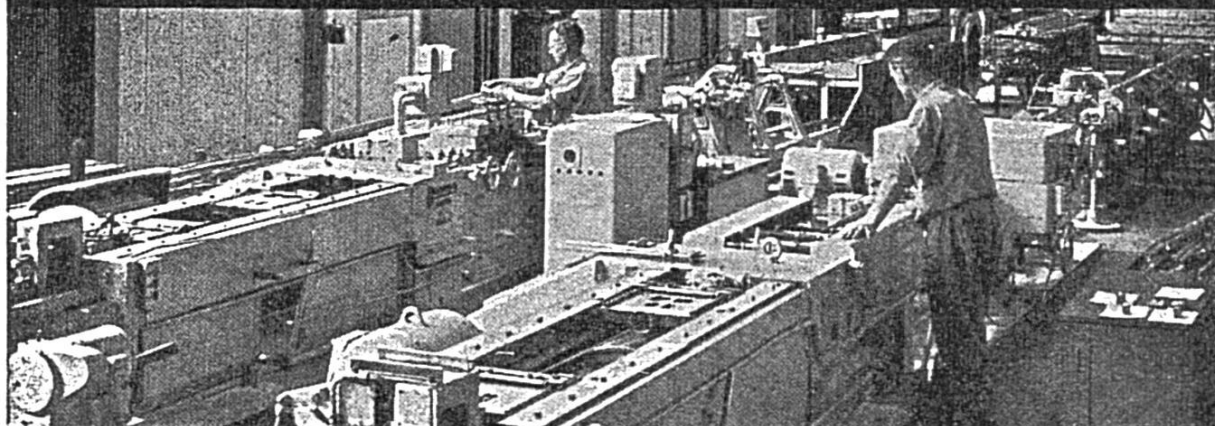
Select

FB SA

bep

1828

BOILLAT SA



laminiers et tréfileries
spécialistes du laiton et alliages de cuivre
tél. (032) 91 31 31 télégr. Boillat télex 3 41 28
Boillat SA Reconvilier Suisse

1814

*L'EMBLEME QUI FAIT VENIR...
LE CAFE A LA BOUCHE*



Torréfié à La Chaux-de-Fonds depuis 1900

Tél. 039 23 16 16

1819

que l'on s'occupe dès maintenant des budgets de ces personnes pour la préparation des futures bases de consommation. Il est en effet possible que d'ici six ans déjà, on entreprenne une nouvelle révision de l'indice.

Comme indiqué ci-dessus, les quote-parts des divers groupes pris en considération sont sensiblement modifiées par rapport à 1966 et 1939 ; cette différence doit être attribuée en premier lieu aux changements d'habitude de consommation, motivés pour la plupart par la hausse des revenus. Avec l'augmentation des salaires réels, l'importance relative des dépenses pour les produits alimentaires diminue, comme on le sait, tandis que les dépenses pour les biens durables et surtout pour les services augmentent en principe. Par ailleurs, la modernisation et l'extension de la corbeille des marchandises entraînent une diminution de la part des articles traditionnels.

Le plus grand nombre des nouveaux articles porte sur les groupes : produits alimentaires, habillement, transports et communications, santé et soins personnels ainsi que sur l'instruction et les divertissements. Les nouveaux articles les plus importants de l'indice révisé sont les suivants : logements à 1 et à 5 pièces ; vins consommés dans les restaurants ; chemins de fer touristiques et automobiles particulières ; tarifs d'hôpital ; théâtre ; tarifs d'hôtels ; loyers et logements de vacances.

Par définition, l'indice doit se référer aux prix que les consommateurs doivent payer comptant ; telle a été du moins la décision de base du comité de révision. Dans ces prix sont compris les impôts indirects comme les subventions ; il serait en effet très difficile de les déduire dans la pratique. Contrairement aux propositions des employeurs, les impôts indirects ne figureront donc pas séparément ou déduits des prix du marché. Par contre, les incidences des modifications résultant par exemple du changement de taux des impôts indirects, de l'introduc-

tion éventuelle de nouveaux impôts indirects ou de la TVA, des fluctuations monétaires, seront confrontées à l'évolution effective de l'indice ; le public devra être informé d'une manière adéquate, c'est-à-dire que l'OFIAMT publiera des calculs ou estimations chiffrés indiquant à quel degré les mesures précitées ont influé sur l'indice.

L'organisation et la technique des enquêtes relatives aux prix seront maintenues ; les prix seront, comme précédemment, calculés à la vente, si possible en collaboration avec les offices d'enquête existant sur le plan local. Les prix des produits alimentaires seront établis comme auparavant chaque mois, et différenciés selon la forme de la vente, dans 47 communes témoins (36 actuellement) ; la moitié environ de la population du pays habitait en 1970 dans des communes et leurs agglomérations. Les prix du groupe « chauffage et éclairage » ainsi que les prix de l'essence seront aussi évalués chaque mois ; les prix des loyers seront estimés dans 85 communes, la plupart des villes (40 actuellement) chaque semestre, la première fois en mai et la seconde fois en novembre. L'idée d'une enquête trimestrielle a été rejetée, de même que celle d'une enquête supplémentaire dans les régions rurales, en raison de leur coût élevé. L'enquête sur les prix du groupe « habillement » sera maintenue chaque trimestre ; il en va de même pour tous les autres groupes (auparavant, tous les semestres). Ces enquêtes seront réparties de façon régulière dans l'année civile.

Enfin, l'abandon du calcul du prix « le plus fréquent » permet de tenir compte dans l'évaluation de l'indice des prix d'actions publicitaires, qui étaient en principe exclus jusqu'ici. Par contre, les prix de ventes exceptionnelles ne seront pas incorporés, car les possibilités de comparaison font défaut.

Journal
des associations patronales

L'indice suisse des prix à la consommation à fin octobre 1977

Calculé pour la première fois sur ses nouvelles bases, l'indice suisse des prix à la consommation s'est inscrit à 100,2 points en octobre 1977 (septembre 1977 = 100), d'où une hausse de 0,2 % d'un mois à l'autre. En raccordant cette variation en pour-cent au dernier niveau de l'ancienne série d'indices, soit 168,6 points en septembre 1977, on obtient, pour le mois d'octobre 1977, un indice de 169 points sur la base 100 en septembre 1966 prise comme référence, soit

une augmentation de 1,6 % par rapport au mois d'octobre de l'année dernière. La hausse de 0,2 % comparativement au mois précédent accusée par l'indice général en octobre 1977 est imputable à des prix plus élevés dans les groupes « alimentation », « transports et communications » ainsi que « santé et soins personnels ». En revanche, l'indice du groupe « chauffage et éclairage » a légèrement reculé par suite de baisses des prix du mazout. En ce qui concerne les

La récapitulation suivante renseigne sur les variations les plus importantes à l'intérieur des groupes de biens et de services :

Rubrique	Contribution à la variation de l'indice par rapport à septembre 1977	Variation en % par rapport à	
		septembre 1977	octobre 1976
Voitures de tourisme neuves	0,062	2,0	•
Prestations médicales	0,049	2,4	4,9 ¹
Légumes	0,038	3,4	— 10,9 ¹
Pain	0,033	4,9	4,1 ¹
Autres articles de boulangerie	0,022	1,9	5,1 ¹
Oeufs étrangers	0,011	6,5	— 6,3 ¹
Services d'entretien des voitures de tourisme	0,009	0,4	— 20,0 ¹
Fruits	0,007	0,5	•
Beurre	0,006	1,3	— 2,6 ¹
Courant électrique	0,003	0,2	— 3,0 ¹
Viande de bœuf	0,002	0,2	65,5 ¹
Viande de veau	0,002	0,7	0,6 ¹
Saucisses	0,002	0,2	•
Huiles et graisses comestibles, margarine .	0,002	0,8	2,7 ¹
Pâte à gâteau	0,002	2,0	3,6 ¹
Pommes de terre	0,002	0,9	•
Chocolat	0,002	0,5	•
Oeufs du pays	0,001	0,7	3,6 ¹
Pneus	— 0,001	— 0,8	2,5 ¹
Sucre	— 0,001	— 0,9	12,7 ¹
Volaille	— 0,001	— 0,5	•
Viande de porc	— 0,004	— 0,3	1,4 ¹
Essence	— 0,005	— 0,2	— 0,8 ¹
Café	— 0,009	— 2,2	1,5 ¹
Mazout extraléger	— 0,017	— 0,7	— 0,1 ¹

¹ Nombres approximatifs. Calculés selon les valeurs de l'ancienne série converties en prenant comme référence la base 100 en septembre 1977.

cinq autres groupes de biens et de services, ils n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois sous revue.

La progression de l'indice du groupe « alimentation » résulte principalement de majorations de prix pour les légumes, les œufs étrangers, le beurre, la viande de veau et la viande de bœuf. Les prix du pain ont également augmenté, soit dans une mesure correspondant à une bonne part de la hausse autorisée en septembre. Toutefois, les effets de ces augmentations ont été un peu atténués par des réductions des prix du sucre, du café, de la viande de porc et de la volaille.

L'indice du groupe « transports et communications » reflète surtout la répercussion des prix plus élevés des voitures de tourisme neuves. Mais différentes augmentations de prix pour les services d'entretien des voitures de tourisme ainsi que pour les motocyclettes et les bicyclettes ont aussi joué un rôle. En revanche, les prix de l'essence et des pneus

ont légèrement diminué. La hausse de l'indice du groupe « santé et soins personnels » est presque exclusivement due à des tarifs plus élevés des prestations médicales dans le canton de Zurich.

L'indice révisé a pour but — comme le précédent — de traduire l'évolution des prix des biens consommés ainsi que des services utilisés par les ménages privés et de montrer ainsi dans quelle mesure le coût de la vie a augmenté ou baissé par suite de variations de prix. Il se distingue de l'indice précédent surtout du fait que l'échantillon de biens et de services dont on observe les prix a été agrandi. En outre, la pondération de cet échantillon a été adaptée à la structure actuelle de la consommation. Les nouvelles bases et méthodes du calcul de l'indice dès 1977 sont exposées en détail dans le 89^e numéro spécial de « La Vie économique » (éditeur : Feuille officielle suisse du commerce).

Office fédéral de l'industrie
des arts et métiers
et du travail

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en octobre 1977

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants :

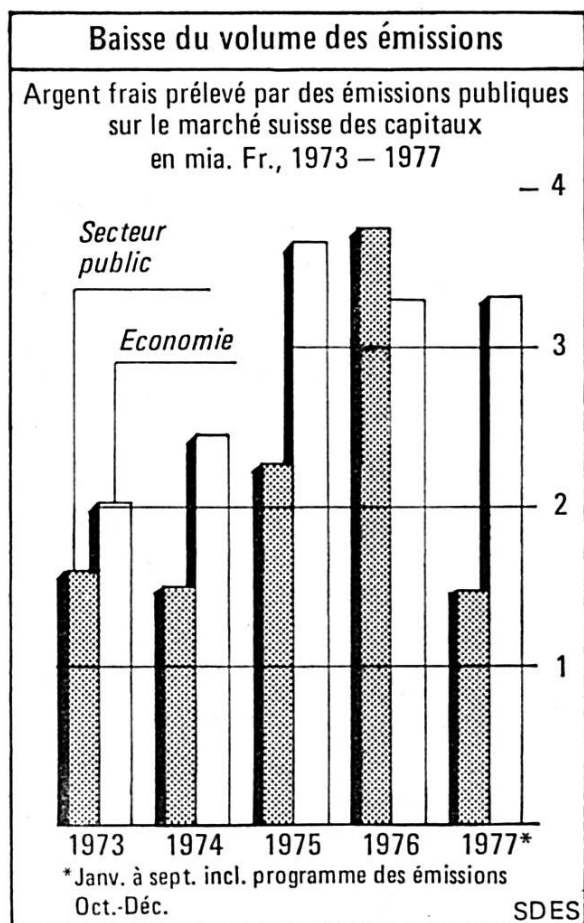
Groupes de biens et de services	Indice octobre 1977		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	septembre 1977	octobre 1976
Total	169,0 ¹	100,2	0,2	1,6
Alimentation	•	100,6	0,6	2,3 ²
Boissons et tabacs	•	100,0	0 ³	1,7 ²
Habillement	•	100,0	0 ³	1,7 ²
Loyer du logement	•	100,0	0 ³	1,1 ²
Chauffage et éclairage	•	99,6	-0,4	1,0 ²
Aménagement et entretien du logement	•	100,0	0 ³	0,6 ²
Transports et communications	•	100,4	0,4	0,9 ²
Santé et soins personnels	•	100,7	0,7	1,7 ²
Instruction et loisirs	•	100,0	0 ³	0,5 ²

¹ Valeur de la nouvelle série convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966. L'indice de 100,2 (septembre 1977 = 100) a été multiplié par le facteur 1,686.

² Nombres approximatifs. Calculés selon les valeurs de l'ancienne série converties en prenant comme référence la base 100 en septembre 1977.

³ N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

Notables modifications de structures sur le marché des capitaux



SDES. Se montant à 7,1 milliards de francs, soit un cinquième de plus qu'en 1975, le montant total de l'argent frais prélevé par des émissions publiques sur le marché des capitaux suisses en 1976 constitue un nouveau record. L'analyse de ce chiffre fait apparaître un fort accroissement de la part prise par le secteur public, aux dépens de celle du secteur privé. Tandis qu'en 1975, 62 % de la masse d'argent frais étaient desti-

nés à l'économie, cette proportion est tombée à 47 % en 1976. Le fort accroissement des sommes empruntées par les collectivités de droit public a été essentiellement le fait de la Confédération. Alors qu'en 1976, tant les cantons que les communes ont diminué leur demande d'argent frais par rapport à l'année précédente, la Confédération a profité de la situation favorable pour s'approvisionner en ressources et a fait passer le montant de ses engagements de 670 millions de francs à 2630 millions de francs. Elle a ainsi figuré pour 37 % dans le volume total des emprunts publics. En revanche, la demande de crédits nouveaux émanant de l'économie a baissé, tant pour ce qui est du secteur gaz, eau et électricité que celui de l'industrie. Ce recul n'a pas été compensé par la hausse relevée du côté des banques et des sociétés holding. Pour ce qui concerne l'année en cours, on enregistre une sensible diminution du volume des emprunts nouveaux. La part du secteur public est quant à elle redescendue à 35 % au cours des neuf premiers mois, principalement en raison d'une forte réduction des engagements de la Confédération. Si l'on considère enfin le programme des émissions pour le quatrième trimestre — où l'on a déjà relevé quelques retraits — l'on peut estimer à 4,8 milliards de francs le volume de l'argent frais prélevé par des émissions publiques pour l'ensemble de l'année 1977, somme dont l'économie aura absorbé quelque 70 %.

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
☎ 039 41 31 08

Secrétaire général : François Lachat, 2900 Porrentruy
☎ 032 93 41 51 / 93 41 53

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ☎ 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy, ☎ 066 66 10 29
Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville
☎ 038 51 31 21

Administration de l'ADIJ

et rédaction des « Intérêts du Jura »

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1 ☎ 032 93 41 51 / 93 41 53

Rédacteurs responsables :
François Lachat, Frédéric Savoye

Abonnement annuel : Fr. 25.—

Le numéro Fr. 2.50
Caisse CCP 25 - 2086